

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Convocations adressées le : Vendredi 16 juin 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Lionel AUDIGER ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Filipe FERREIRA – POUSOS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Néant

Suppléants sans voix délibérative :

Emmanuel DUMENIL.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Christian BONNARD ; Cédric DE OLIVEIRA ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ;
Brigitte PINEAU ; Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC ; Gérard SERER ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT – LAVALLEE

**C 23/06/08 – INSTITUTIONS – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU
SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE A LA CENTRALE D'ACHAT DU
TRANSPORT PUBLIC (CATP)**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 12 septembre 2019, le Syndicat des Mobilités de Touraine a adhéré à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP).

La CATP a été créée en 2011 par des élus locaux et des techniciens de collectivités territoriales pour optimiser les achats en matière de transport public.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent désormais maîtriser les coûts d'achat tout en bénéficiant de la mutualisation de l'expertise juridique et technique.

La CATP est une solution d'achat en matière de véhicules, elle propose un catalogue complet : logiciels, applications mobiles, solutions billettiques, appareils de lavage, etc.

Suite au renouvellement du Comité syndical, il convient de désigner un représentant du Syndicat des Mobilités de Touraine à la CATP.

Il est proposé que *Christophe BOULANGER* soit désigné représentant

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 12 septembre 2019 du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

Vu la délibération du 30 mai 2023 du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

- **DECIDE** de désigner Monsieur Christophe BOULANGER du Syndicat des Mobilités de Touraine à la Centrale d'Achat du Transport Public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Armelle GALLOT - LAVALLEE</p> 	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Laurence MARIN</p> 
---	--